



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2023/15

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Autorisation de lancer la
procédure d'approbation du
zonage d'assainissement eaux
usées de la commune de
THURINS

Séance publique du : 03 avril 2023 à 19h15

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : M LOGEZ

Membres présents physiquement à la séance : 6

Membre présent en visioconférence : 0

Membres titulaires : 5

Madame GIRAUD SAUVEUR,
Messieurs CHATAIN, CHANTRE, LOGEZ, SAVOIE,

Membres suppléants : 1

Monsieur STANIS,

Membres absents excusés : 6

Madame BERGER,
Messieurs BOUCHUT, CURE, FROMONT, LACOSTE-DEBRAY,
SERVANIN

Pouvoir :

VU le projet de zonage d'assainissement des eaux usées,

VU la notice explicative,

Monsieur le Président rappelle l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et la compétence du SIAHVG pour délimiter après enquête publique les zones d'assainissement eaux usées collectif et non collectif.

Il précise que le zonage d'assainissement se contente d'identifier la vocation de différentes zones du territoire en matière d'assainissement. Il ne s'agit pas d'un document de programmation des travaux. Il ne crée pas de droit acquis pour les tiers et ne fige pas une situation en matière d'assainissement eaux usées.

Monsieur le Président présente le projet de zonage d'assainissement eaux usées et la notice justifiant le zonage. Monsieur le Président rappelle l'arrêt du PLU de la commune de Thurins.

Ainsi, il est demandé au comité Syndical de valider le projet de zonage d'assainissement eaux usées tel que présenté et d'autoriser M. le Président à le soumettre à enquête publique.

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** le projet de zonage d'assainissement eaux usées tel que présenté, devant être soumis à enquête publique ;
- ◆ **DECIDE** d'autoriser le Président à procéder au lancement de la procédure d'approbation du zonage d'assainissement de la commune de THURINS ;
- ◆ **DECIDE** d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la procédure d'approbation du zonage d'assainissement eaux usées ;
- ◆ **DIT** que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 07/04/23

Affiché le 07/04/23

Le secrétaire de séance,

Frédéric LOGEZ

Accusé de réception en préfecture
069-256901489-20230403-2023_15-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Le Président,

Bernard CHATAIN

